



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique II) (A/71/365/Add.2). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 17 octobre 2016.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/71/365) donne une vue d'ensemble des prévisions de dépenses pour 2017 au titre de 31 missions politiques spéciales et des questions transversales connexes, et cinq additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/71/365/Add.1 à 5). Le Comité consultatif traitera des questions transversales intéressant toutes les missions politiques spéciales dans son rapport principal (A/71/595); les projets de budgets concernant les groupes thématiques I à III ainsi



que la MANUA et la MANUI seront traités dans les rapports correspondants (A/71/595 et additifs)¹.

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant net de 1 124 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 au titre des missions politiques spéciales (résolution 70/249 A). Un récapitulatif des crédits demandés pour l'exercice biennal est présenté à l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général (A/71/365).

II. Ressources financières nécessaires

4. Les ressources demandées pour 2017 au titre des 12 missions politiques spéciales du groupe thématique II s'élèvent à 34 881 600 dollars, soit une augmentation de 1 224 500 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016, d'un montant de 33 657 100 dollars. Compte tenu du solde inutilisé escompté à la fin de 2016, qui représente une diminution de 3,6 % (1 227 000 dollars) par rapport aux crédits ouverts, les ressources supplémentaires demandées par le Secrétaire général au titre de ces 12 missions pour 2017 s'élèvent à 33 654 600 dollars (voir les tableaux 4 et 6 du document paru sous la cote A/71/365). Les tableaux 1 et 2 ci-après présentent un récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2017, avec une ventilation des ressources demandées par mission (voir également le tableau 1 du document paru sous la cote A/71/365/Add.2) et par grandes catégories de dépenses.

Tableau 1
Récapitulatif des ressources nécessaires, par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires pour 2017 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé/dépassement	Crédits ouverts pour 2016	Dépenses non renouvelables Total	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a	
Mission politique spéciale	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6) (7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)	
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 265,7	2 230,6	35,1	2 265,7	2 247,2	—	(18,5)	2 212,1
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004)	1 270,2	1 238,0	32,2	1 270,2	1 231,3	—	(38,9)	1 199,1
Groupe d'experts sur le Soudan	1 080,1	866,5	213,6	1 080,1	1 101,6	—	21,5	888,0
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 599,7	2 514,5	85,2	2 599,7	2 524,4	—	(75,3)	2 439,2
Groupe d'experts sur la Libye	1 359,9	1 271,5	88,4	1 359,9	1 327,4	—	(32,5)	1 239,0

¹ Cela inclut les observations du Comité consultatif sur le Bureau d'appui commun de Koweït pour les missions du groupe thématique II.

	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2016</i>				<i>Montants nécessaires pour 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017)</i>			
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart : solde inutilisé/ (dépassement)</i>	<i>Crédits ouverts pour 2016</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation (2017-2016)</i>	<i>Total net pour 2017^a</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) – (4)	(8) = (5) – (3)
<i>Mission politique spéciale</i>								
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 172,0	1 147,0	25,0	1 172,0	1 172,0	–	–	1 147,0
Groupe d'experts sur le Yémen	3 017,3	2 971,4	45,9	3 017,3	2 685,4	–	(331,9)	2 639,5
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 428,4	1 198,3	230,1	1 428,4	1 319,3	–	(109,1)	1 089,2
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; et Bureau du Médiateur du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)	6 305,8	5 920,0	385,8	6 305,8	6 729,3	–	423,5	6 343,5
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 291,2	1 035,2	256,0	1 291,2	2 136,8	–	845,6	1 880,8
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 143,1	3 128,1	15,0	3 143,1	2 875,7	–	(267,4)	2 860,7
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	8 723,7	8 909,0	(185,3)	8 723,7	9 531,2	1,2	807,5	9 716,5
Total	33 657,1	32 430,1	1 227,0	33 657,1	34 881,6	1,2	1 224,5	33 654,6

^a Montant net des ressources nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 2

Récapitulatif des ressources nécessaires par grande catégorie de dépenses

	<i>1^{er} janvier-31 décembre 2016</i>				<i>Montants nécessaires pour 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017)</i>			
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart : solde inutilisé/ (dépassement)</i>	<i>Crédits ouverts pour 2016</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Variation (2017-2016)</i>	<i>Total net pour 2017^a</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) – (4)	(8) = (5) – (3)
<i>Mission politique spéciale</i>								

I. Personnel civil

1. Personnel recruté sur le plan international

	13 681,8	13 138,3	543,5	13 681,8	15 357,6	–	1 675,8	14 814,1
--	----------	----------	-------	----------	----------	---	---------	----------

	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires pour 2017 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : solde inutilisé/ (dépassement)	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
<i>Mission politique spéciale</i>								
2. Personnel recruté sur le plan national	227,9	227,9	–	227,9	231,6	–	3,7	231,6
3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	62,1	62,1	–	62,1	62,1	–	–	62,1
Total, catégorie I	13 971,8	13 428,3	543,5	13 971,8	15 651,3	–	1 679,5	15 107,8
II. Dépenses opérationnelles								
1. Experts	13 416,0	12 683,7	732,3	13 416,0	13 016,4	–	(399,6)	12 284,1
2. Consultants	–	–	–	–	261,0	–	261,0	261,0
3. Voyages	2 028,5	1 998,9	29,6	2 028,5	1 964,6	–	(63,9)	1 935,0
4. Installations et infrastructures	2 306,7	2 476,0	(169,3)	2 306,7	2 405,4	–	98,7	2 574,7
5. Transports terrestres	517,7	517,7	–	517,7	267,7	–	(250,0)	267,7
6. Communications	463,8	323,1	140,7	463,8	341,7	0,3	(122,1)	201,0
7. Informatique	768,9	879,1	(110,2)	768,9	851,5	0,9	82,6	961,7
8. Fournitures, services et matériel divers	183,7	123,3	60,4	183,7	122,0	–	(61,7)	61,6
Total, catégorie II	19 685,3	19 001,8	683,5	19 685,3	19 230,3	1,2	(455,0)	18 546,8
Total	33 657,1	32 430,1	1 227,0	33 657,1	34 881,6	1,2	1 224,5	33 654,6

^a Montant net des ressources nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Exécution du budget pour 2016

5. Le montant estimatif des dépenses prévues pour 2016 s'élève à 32 430 100 dollars, soit une diminution de 1 227 000 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 33 657 100 dollars. Cette diminution globale est le résultat net de dépenses plus élevées que prévu au titre d'une mission conjuguées à des dépenses moins importantes que prévu au titre de 11 missions. Un récapitulatif des écarts importants entre les crédits ouverts pour 2016 et les dépenses prévues est présenté dans le tableau 4 du rapport principal du Secrétaire général (A/71/365).

6. Parmi les principaux écarts, on peut citer des dépenses moins importantes que prévu au titre des rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan international (543 500 dollars, soit 4 %), en raison : i) de taux de vacance de postes et d'un nombre de postes vacants supérieurs aux prévisions pour les postes soumis à recrutement international pour le Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée, le Groupe d'experts sur le Yémen, le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), et concernant la

mission chargée de l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité; ii) de l'augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international travaillant actuellement au sein du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et du dispositif d'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), augmentation tenant au fait que l'échelon réel moyen par classe est plus élevé et à la situation de famille de ces membres du personnel;

b) Experts (732 300 dollars, soit 5,5 %), en raison : i) d'un nombre de postes vacants plus élevé que prévu et du report du recrutement d'experts en ce qui concerne le Groupe d'experts sur le Soudan, le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, le Groupe d'experts sur le Yémen et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015); ii) de la baisse du montant moyen des honoraires des experts suite à des changements intervenus dans la composition des Groupes d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, sur la Libye et sur le Soudan du Sud;

c) Voyages (29 600 dollars, soit 1,5 %) en raison : i) de l'évolution des destinations de voyage, qui a entraîné une réduction des coûts afférents pour les Groupes d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et sur la Libye; ii) du fait qu'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) au sein du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud est resté vacant pendant six mois;

d) Communications (140 700 dollars, soit 30,3 %); cette diminution s'explique par : i) le fait que les dépenses afférentes aux abonnements électroniques sont comptabilisées à la rubrique Informatique; ii) le fait que les dépenses afférentes à l'imagerie satellitaire sont comptabilisées à la rubrique Installations et infrastructures.

7. La diminution des ressources nécessaires en 2016 devrait être en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions au titre des rubriques suivantes :

a) Postes temporaires à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (185 300 dollars, soit 2,6 %), en raison d'un taux de vacance de postes de 0 % pour le personnel recruté sur le plan international, soit un taux inférieur au taux de 5 % prévu;

b) Installations et infrastructures (169 300 dollars, soit 7,3 %), en raison du fait que i) les dépenses afférentes à l'imagerie satellitaire sont comptabilisées à la rubrique Installations et infrastructures (voir par. 6 d) ci-dessus); ii) une évaluation des risques de sécurité effectuée par le Département de la sûreté et de la sécurité dans les locaux de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) a indiqué que des dépenses supplémentaires étaient à prévoir au titre des installations de sécurité.

Ressources demandées pour 2017

8. Les ressources demandées pour 2017 s'élèvent à 34 881 600 dollars, soit une augmentation de 1 224 500 dollars (3,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016. Cette augmentation globale correspond à l'effet net de l'augmentation des ressources nécessaires au titre de quatre missions conjuguée à la baisse de celles nécessaires pour sept autres missions par rapport à 2016, tandis que les ressources nécessaires pour la mission restante demeurent inchangées. Un récapitulatif des

variations importantes entre les ressources approuvées pour 2016 et les ressources proposées pour 2017 est présenté dans le tableau 6 du rapport principal du Secrétaire général (A/71/365).

9. Des ressources supplémentaires sont proposées pour un certain nombre de missions en 2017, et s'établissent comme suit :

a) Concernant la mission chargée de l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 2 136 800 dollars, soit une augmentation de 845 600 dollars (65,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 1 291 200 dollars), imputable à la baisse prévue des taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international. Cette augmentation est en partie compensée par l'élimination de dépenses non renouvelables relatives à l'achat de matériel de communication et d'ordinateurs portables, qui ont été approuvées en 2016;

b) S'agissant de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 9 531 200 dollars, soit une augmentation de 807 500 dollars (ou 9,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 8 723 700 dollars). Cette augmentation est principalement liée à la proposition de créer un poste de juriste hors classe (1 P-5, qui représente un coût de 519 400 dollars) et à des dépenses supplémentaires au titre des consultants (261 000 dollars) en vue de la mise au point d'une campagne de contre-propagande et d'un cadre international global en matière de lutte contre la propagande;

c) Concernant l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 6 729 300 dollars, soit une augmentation de 423 500 dollars (6,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 6 305 800 dollars). L'augmentation est imputable à la baisse prévue des taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international, et devrait être en partie compensée par la baisse du montant moyen des honoraires des experts découlant des changements intervenus dans la composition de l'Équipe de surveillance;

d) S'agissant du Groupe d'experts sur le Soudan, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 1 101 600 dollars, soit une augmentation de 21 500 dollars (ou 2,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 1 080 100 dollars), qui s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts afférents au personnel recruté sur le plan international en raison de la hausse de l'échelon réel moyen par classe et de la situation de famille des titulaires actuels de ces postes.

10. Les augmentations énumérées ci-dessus devraient en partie être compensées par la baisse des ressources nécessaires au titre des missions ci-après :

a) Pour le Groupe d'experts sur le Yémen, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 2 685 400 dollars, soit une diminution de 331 900 dollars (ou 11,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 3 017 300 dollars). Cette diminution s'explique par : i) la baisse des ressources nécessaires au titre des transports terrestres, en raison de la suppression de crédits ponctuels ouverts en 2016 pour l'achat de deux véhicules blindés; ii) la baisse des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison de la baisse de l'échelon réel moyen par classe et de la situation de famille des titulaires actuels de ces postes.

b) Pour la mission chargée de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 2 875 700 dollars, soit une diminution de 267 400 dollars (ou 8,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 3 143 100 dollars). Cette diminution s'explique par : i) la vacance moyenne mensuelle prévue de 1,5 mois personne concernant cinq experts ayant atteint la limite des cinq années de service applicable aux experts nommés aux groupes d'experts du Conseil de sécurité (ST/AI/2013/4, par.1.2); ii) une diminution des ressources nécessaires au titre des voyages des experts et du personnel en raison d'un recours accru à la visioconférence.

c) Pour le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 1 319 300 dollars, soit une diminution de 109 100 dollars (ou 7,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 1 428 400 dollars), imputable essentiellement à : i) la baisse du montant moyen des honoraires des experts suite à des changements intervenus dans la composition du Groupe d'experts; ii) une diminution des ressources nécessaires au titre des voyages, le Groupe d'experts ayant décidé de mettre l'accent sur les enquêtes menées dans la région;

d) Pour le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 2 524 400 dollars, soit une diminution de 75 300 dollars (ou 2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 2 599 700 dollars), imputable essentiellement à la baisse du montant moyen des honoraires des experts découlant des changements intervenus dans la composition du Groupe d'experts;

e) S'agissant du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 1 231 300 dollars, soit une diminution de 38 900 dollars (ou 3,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 1 270 200 dollars), qui s'explique essentiellement par la baisse des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison de la baisse de l'échelon réel moyen par classe et de la situation de famille des titulaires actuels de ces postes.

f) Concernant le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, les ressources proposées pour 2017 s'élèvent à 2 247 200 dollars, soit une diminution de 18 500 dollars (ou 0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016 (d'un montant de 2 265 700 dollars), qui s'explique essentiellement par la baisse des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international, en raison de la baisse de l'échelon réel moyen par classe et de la situation de famille des titulaires actuels de ces postes.

11. Le montant des ressources proposées pour le Groupe d'experts sur la République centrafricaine demeurerait inchangé, à 1 172 000 dollars.

12. Un montant total de 15 357 600 dollars est proposé au titre du personnel recruté sur le plan international pour 2017, soit une augmentation de 1 675 800 dollars (ou 12,2 %) par rapport aux crédits d'un montant de 13 681 800 dollars ouverts pour 2016. Le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources proposées correspond au résultat net de l'augmentation des ressources nécessaires au titre de six missions (ce qui représente un montant de 1 865 300 dollars) conjuguée à la diminution des ressources nécessaires au titre de cinq missions (soit un montant de 189 500 dollars) et au fait que les ressources nécessaires pour une mission demeurent inchangées. L'augmentation s'explique

principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre : a) de la mission chargée de l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (845 900 dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance de postes de 0 % en 2017, contre des taux de 40 % et 50 % approuvés en 2016 pour les catégories des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des services généraux respectivement (voir par. 15 ci-dessous); b) de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (519 400 dollars), principalement en raison de la proposition de créer un poste temporaire de juriste hors classe (P-5) (voir par. 17 à 20 ci-dessous).

Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

13. Le tableau 3 ci-après présente les postes temporaires approuvés pour 2016, les postes vacants au 30 septembre 2016 et les effectifs proposés pour 2017 pour les 12 missions du groupe thématique II dont traite le rapport du Secrétaire général.

Tableau 3

Récapitulatif des effectifs nécessaires

	<i>Effectifs approuvés pour 2016</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectifs proposés pour 2017</i>	<i>Créations de postes</i>	<i>Suppressions de postes</i>	<i>Reclassements</i>
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	7 [1 P-3, 1 G(AC), 5 AL]	2 [1 G(AC), 1 AL]	7 [1 P-3, 1 G(AC), 5 AL]	—	—	—
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004)	1 P-3	1 P-3	1 P-3	—	—	—
Groupe d'experts sur le Soudan	1 P-3	—	1 P-3	—	—	—
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	1 P-3	4 [2 P-3, 2 G(AC)]	—	—	—
Groupe d'experts sur la Libye	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	—	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	—	—	—
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	—	2 [1 P-3, 1 G(AC)]	—	—	—
Groupe d'experts sur le Yémen	8 (1 P-3, 5 SM, 2 AL)	2 SM	8 (1 P-3, 5 SM, 2 AL)	—	—	—
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	3 [1 P-3, 2 G(AC)]	—	3 [1 P-3, 2 G(AC)]	—	—	—
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées; et Bureau du Médiateur du Comité du Conseil	21 [1 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 9 G(AC)]	6 [1 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)]	21 [1 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 9 G(AC)]	—	—	—

	<i>Effectifs approuvés pour 2016</i>	<i>Postes vacants au 30 septembre</i>	<i>Effectifs proposés pour 2017</i>	<i>Créations de postes</i>	<i>Suppressions de postes</i>	<i>Reclassements</i>
de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)						
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	11 [1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)]	10 [1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)]	11 [1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)]	–	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	5 [1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)]	–	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	43 [1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 13 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 8 G(AC)]	2 [1 P-5, 1 G(AC)]	44 [1 SSG, 1 P-5, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 13 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 8 G(AC)]	–	–	–

Abréviations : AL= agent local; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général.

Taux de vacance

14. Le Comité consultatif a obtenu des informations supplémentaires sur les taux de vacance de postes réels au 31 août 2016 pour l'ensemble des postes temporaires des missions politiques spéciales du groupe thématique II, informations qui sont présentées à l'annexe I du présent rapport. Ayant demandé des précisions quant à la raison de l'application d'un taux de 0 % pour toutes les missions en 2017, le Comité consultatif a été informé que cela était dû au nombre très réduit de postes temporaires dans la plupart des missions.

15. En ce qui concerne la mission chargée de l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui compte au total 11 postes soumis à recrutement international approuvés, les données fournies montrent que : a) le taux de vacance au 31 août 2016 était de 82 %; b) le taux de vacance réel pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2016 était en moyenne de 88 %; c) un taux de vacance de postes réel de 58 % était prévu pour 2016. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif estime que l'application d'un taux de vacance de postes de 0 % en 2017 pour cette mission est irréaliste, et recommande que les ressources nécessaires à cette mission pour 2017 soient estimées sur la base d'un taux de vacance de postes de 30 %. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes en rapport avec ce qui précède devrait être ajusté en conséquence.**

16. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité, qui compte au total 21 postes soumis à recrutement international approuvés en 2016, affiche également un niveau élevé de postes vacants, le taux de vacance de postes s'y établissant à 19 % au 31 août 2016 et le taux de vacance moyen prévu pour 2016 étant de 22 %.

Compte tenu de ces éléments, le Comité consultatif recommande l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % en 2017 au lieu du taux de 0 % proposé. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes en rapport avec ce qui précède devrait être ajusté en conséquence.

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

17. En 2017, il est proposé de créer un poste de juriste hors classe (P-5) à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Les attributions attachées à ce poste sont décrites aux paragraphes 195 à 199 du rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.2). Il est notamment indiqué que le titulaire de ce poste de juriste supplémentaire serait chargé de coordonner et de piloter l'intégration, dans l'ensemble des activités de la Direction exécutive, de la question transversale de la problématique hommes-femmes.

18. Le Comité consultatif a demandé de plus amples explications sur la nécessité de créer un poste de juriste hors classe dans le domaine de l'intégration de la problématique hommes-femmes et sur les raisons justifiant la création du poste à la classe P-5. Il a été informé que le titulaire du poste devrait posséder de solides compétences juridiques et une connaissance approfondie du droit international, en particulier des dispositions régissant l'interprétation et l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur l'égalité des sexes. Il a également été informé que la création du poste à la classe P-5 s'expliquait par le fait que son titulaire serait notamment appelé à : diriger et orienter le travail des attachés de recherche; aider les directeurs dans les activités d'intégration; interagir efficacement avec les hauts responsables du Conseil, du Comité contre le terrorisme, des États Membres et une multitude de partenaires internationaux; effectuer des visites d'évaluation dans les pays; adresser des recommandations aux États Membres; faciliter la fourniture d'assistance technique; présider le nouveau groupe de travail sur la problématique hommes-femmes de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme; assurer la communication officielle avec les États Membres et les partenaires extérieurs au niveau des hauts responsables. Le Comité a été informé que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait procédé à l'examen du classement du poste à la classe P-5. Il espère que la nécessité pour le titulaire du poste proposé de posséder une expérience dans le domaine de la problématiques hommes-femmes sera mise en évidence.

19. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'à ce jour, la création d'un profil d'emploi type de spécialiste de la problématique hommes-femmes n'avait pas été demandée et que le besoin de créer un poste spécial à l'échelle de l'Organisation n'avait pas été recensé. Au contraire, selon le Secrétaire général, les fonctions auxquelles sont attachées des attributions et des responsabilités dans le domaine de la problématique hommes-femmes ont été intégrées dans le mandat de certains profils d'emploi types, notamment ceux de spécialiste des affaires sociales, de juriste, de spécialiste des affaires humanitaires, d'administrateur de programmes et de spécialiste des questions politiques. À cet égard, le Comité rappelle qu'aux termes du Statut de la Commission de la fonction publique internationale, la Commission établit des normes de classement des postes pour toutes les catégories de personnel dans des domaines d'activité communs à plusieurs des organisations.

20. Le Comité consultatif compte que, si l'Assemblée générale approuve la création de ce poste de juriste hors classe (P-5), il sera dûment tenu compte au

moment de la pourvoir de la nécessité pour son titulaire de posséder une expérience dans le domaine de la problématique hommes-femmes.

21. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 15 et 16 ci-dessus et compte tenu des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les effectifs des 12 missions relevant du groupe thématique II.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

22. Les ressources demandées pour les dépenses opérationnelles au titre des 12 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II s'élèvent à 19 230 300 dollars pour 2017, ce qui représente une diminution de 455 000 dollars (2,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016 (19 685 300 dollars). Compte tenu du solde inutilisé prévu, d'un montant de 683 500 dollars, soit 3,5 % des crédits ouverts pour 2016 (19 685 300 dollars), le montant des ressources supplémentaires demandées par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles s'élève à 18 546 800 dollars.

23. Le Comité consultatif a été informé que les principales variations entre le montant des crédits approuvés pour 2016 et celui des crédits demandés pour 2017 étaient principalement imputables à la réduction des dépenses prévues aux rubriques suivantes :

a) Experts (399 600 dollars, soit 3 %), en raison : i) de la réduction du montant moyen des honoraires des experts liée aux changements intervenus dans la composition des groupes d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, sur la Libye et sur le Soudan du Sud; ii) de changements dans les destinations de voyage des experts du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud par suite de l'accent mis sur les enquêtes dans la région; iii) d'un taux de vacance moyen prévu d'un mois et demi pour cinq experts et d'un recours accru à la vidéoconférence dans le cadre de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004);

b) Transports terrestres (250 000 dollars, soit 48,3 %), en raison du non-renouvellement du crédit ponctuel ouvert en 2016 au titre de l'achat de deux véhicules blindés pour le Groupe d'experts sur le Yémen;

c) Communications (122 100 dollars, soit 26,3 %), en raison : i) du fait que les dépenses afférentes aux abonnements électroniques sont comptabilisées à la rubrique Informatique; ii) du fait que les dépenses afférentes à l'imagerie satellitaire sont comptabilisées à la rubrique Installations et infrastructures.

24. Ces diminutions de dépenses sont compensées en partie par des augmentations au titre des rubriques suivantes :

a) Consultants (261 000 dollars, soit 100 %) au titre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour la mise au point d'une campagne de contre-propagande et d'un cadre international global en matière de lutte contre la propagande [voir alinéa b) du par. 9 ci-dessus];

b) Installations et infrastructures (98 700 dollars, soit 4,3 %), en raison principalement de la comptabilisation du montant prévu au titre de l'imagerie satellitaire, anciennement inscrit à la rubrique Communications;

c) Informatique (82 600 dollars, soit 10,7 %), en raison : i) de la comptabilisation du montant prévu au titre des abonnements électroniques, précédemment inscrit à la rubrique Communications; ii) de l'augmentation du coût réel du logiciel d'analyse utilisé; iii) de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité, de l'augmentation des dépenses prévues au titre des droits de licence annuels relatifs au modèle de données amélioré, et de la comptabilisation du montant prévu au titre des services contractuels anciennement inscrit à la rubrique Services divers.

25. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 15 et 16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les dépenses opérationnelles.

26. Le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés au titre de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité comprenait un montant de 437 400 dollars pour l'informatique, dont 272 000 dollars pour la mise au point du modèle de données amélioré visé au paragraphe 112 du rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.2). Le montant proposé permettrait de financer les services de développement logiciel (240 000 dollars) sur neuf mois, les droits de licence annuels (2 000 dollars) et les frais annuels d'hébergement des serveurs et de stockage des données (30 000 dollars).

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet se déroulerait en trois phases et que le pré-lancement du modèle de données amélioré était prévu pour fin-juin 2017. Dans les trois mois suivant le pré-lancement, il est notamment prévu de mener les activités suivantes : a) vérification du bon fonctionnement de tous les aspects du système; b) recueil de l'avis des utilisateurs finals sur le fonctionnement, la fiabilité et le rendement du nouveau système ainsi que sur la qualité des états produits; c) analyse des avis recueillis auprès des utilisateurs finals et évaluation des éventuelles mesures à prendre pour améliorer le rendement général du nouveau système; d) résolution des problèmes signalés par les utilisateurs finals.

28. S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé un état actualisé des activités de la filière d'approvisionnement (voir A/71/365/Add.2, par. 142), que seule une proposition relative au nucléaire avait été présentée au Conseil de sécurité au 29 septembre 2016, alors qu'il en était prévu 180. À ce propos, le Comité a été informé que le montant proposé au titre de l'informatique (47 500 dollars) servirait notamment à financer la mise au point d'une base de données pouvant accueillir les volumes de données importants et complexes gérés par le Secrétariat pour la filière d'approvisionnement, chaque proposition reçue par le Conseil devant faire l'objet d'un suivi au moyen d'un numéro d'identification unique depuis sa présentation jusqu'à la notification de la décision du Conseil. Il a également été informé que la base de données ne pourrait pas être mise en place tant que l'on ne disposerait pas de suffisamment d'éléments pour déterminer les besoins réels du Conseil. Néanmoins, la nécessité d'une base de données sûre permettant de recevoir, de

stocker et de suivre les propositions relatives au nucléaire à toutes les étapes de la filière d'approvisionnement était toujours en discussion au niveau des experts au sein du Conseil de sécurité et de la Commission conjointe créée pour contrôler l'application du Plan d'action global commun sur la question du nucléaire iranien.

III. Conclusion et recommandation

29. Les projets de budget proposés par le Secrétaire général pour les 31 missions politiques spéciales pour 2017, sur lesquels l'Assemblée générale doit se prononcer, sont présentés au paragraphe 122 de son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365).

30. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent ainsi que dans son rapport principal (A/71/595), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les ressources demandées par le Secrétaire général pour 2017 au titre des 12 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II.

Annexe

Taux de vacance pour l'ensemble des postes au titre du groupe thématique II

Mission	Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	Groupe d'experts sur le Soudan	Groupe d'experts populaire démocratique de Corée	Groupe d'experts sur la Libye	Groupe d'experts sur la République centrafricaine	Groupe d'experts sur le Yémen	Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions	Application de la résolution 2231 (2009) du Conseil de sécurité	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
Personnel recruté sur le plan international												
Nombre de postes approuvés pour 2016	2	1	1	4	2	2	6	3	21	11	5	43
Taux de vacance prévu au budget pour 2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0;	40	0	5
									nouveaux : 37			
Taux de vacance moyen effectif pour la période de janvier à août 2016	19	0	13	3	0	0	17	25	33	88	0	1
Taux de vacance effectif au 31 août 2016	50	0	0	25	0	0	17	0	19	82	0	0
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	13	0	8	2	0	0	11	17	22	58	0	1
Nombre de postes proposés pour 2017	2	1	1	4	2	2	6	3	21	11	5	44
Taux de vacance proposé pour 2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0; nouveaux: 50
Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)												
Nombre de postes approuvés pour 2016	5	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–
Taux de vacance prévu au budget pour 2016	0	–	–	–	–	–	0	–	–	–	–	–
Taux de vacance moyen effectif pour la période de janvier à août 2016	10	–	–	–	–	–	0	–	–	–	–	–
Taux de vacance effectif au 31 août 2016	20	–	–	–	–	–	0	–	–	–	–	–
Taux de vacance moyen prévu pour 2016 (de janvier à décembre)	7	–	–	–	–	–	0	–	–	–	–	–
Nombre de postes proposés pour 2017	5	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–
Taux de vacance proposé pour 2017	0	–	–	–	–	–	0	–	–	–	–	–